

# AIDE-MEMOIRE

## Reconnaitre le matériel et l'associer à une recommandation



# CHARIOTS ÉLÉVATEURS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ R489

### AFIS Formation

SARL au Capital de 11 110€  
RCS Pau 537 858 763  
64000 PAU  
N° Siret : 537 858 763 000 49  
Code NAF : 8559B  
N° d'activité : 72 64 03309 64

### Coordonnées

PAU Zone Europa  
11 rue Johannes Kepler  
64 000 PAU  
BIDART Technopole IZARBEL  
243 allée Théodore Monod  
64210 BIDART  
LESCAR  
7 avenue du Vert Galant  
64230 LESCAR

### Contacts

Tél : 05 59 40 13 15  
[www.afis-formation.fr](http://www.afis-formation.fr)  
[contact@afis-formation.fr](mailto:contact@afis-formation.fr)  
[lescar@afis-formation.fr](mailto:lescar@afis-formation.fr)  
[bidart@afis-formation.fr](mailto:bidart@afis-formation.fr)

## Préambule :

AFIS formation spécialisé dans la prévention, la sécurité et le conseil. Vous propose un aide-mémoire.

## Dans quel but ?

Ce document a été élaboré afin de vous apporter nos conseils dans le but de vous aider à rapprocher le matériel existant de votre entreprise à la formation CACES® adaptée.

## Pourquoi, une recommandation ?

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) est une formation soumise à une réglementation stricte. Celle-ci est écrite par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail (CARSAT) et l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) sous forme de recommandation (R4XX).

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la R389 est remplacée par la R489. Les modifications sont précisées ci-après.**

## Catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté.

Ancienne Cat1 R389

Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (Hauteur de levée  $\leq 1,20$  m)

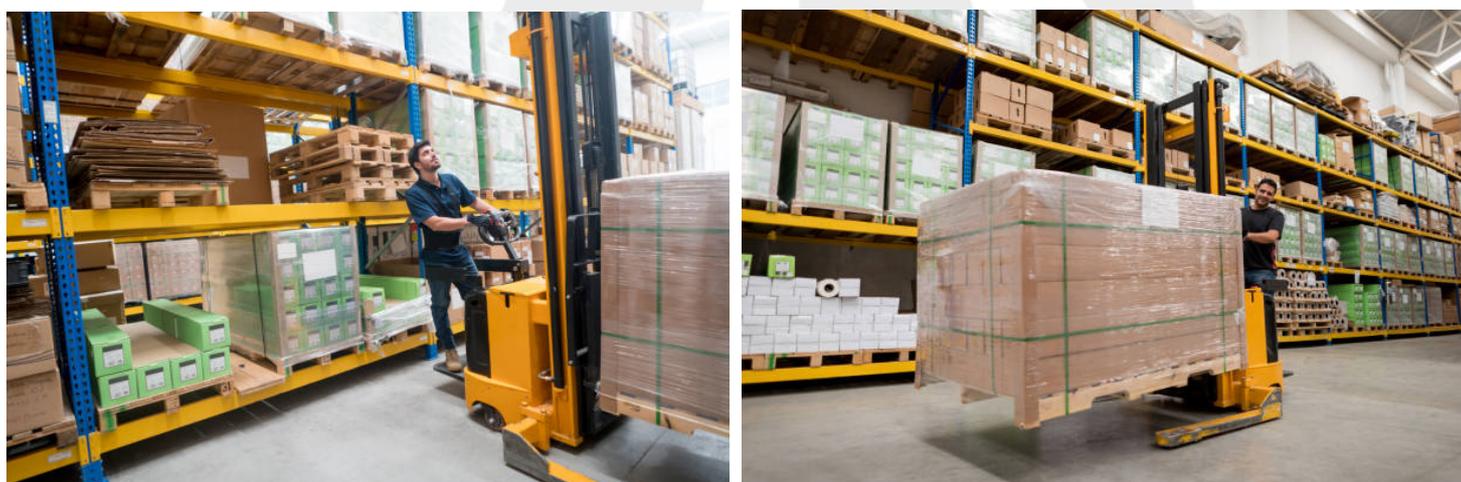


*NB : Les transpalettes et préparateurs de commande (hauteur de levée  $\leq 1,20$  m) conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie.*

## Catégorie 1B : Transpalettes à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m).

N'existait pas dans la R389

*Chariot de manutention conducteur porté équipé d'un mât fixe et muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son gerbage et son dégerbage, ou son stockage et son déstockage en casier.*



*NB : Les gerbeurs (hauteur de levée > 1,20 m) à conducteur accompagnant équipés d'une plate-forme rabattable sont inclus dans cette catégorie.*

## Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur (capacité de charge $\leq$ 2 tonnes).

### Ancienne Cat2 R389

Chariot de manutention portant sa charge sur une plate-forme fixe ou sur un équipement non élévateur, dont la capacité de charge est inférieure ou égale à 2 tonnes.



## Catégorie 2B : Chariots tracteurs industriels (capacité de traction $\leq$ 25 tonnes)

Ancienne Cat2 R389

*Chariot de manutention muni d'un système d'attelage et spécialement conçu pour tirer des véhicules roulants (remorques...), dont la capacité de traction est inférieure ou égale à 25 tonnes.*



## Catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale $\leq 6$ tonnes)

Idem R389

*Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes.*



## Catégorie 4 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes)

Idem R389

*Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes.*



## Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable.

Idem R389

*Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement du mât.*



*nécessite une formation complémentaire*



## Catégorie 6 : Chariots élévateurs à poste de conduite éleuable (hauteur de plancher > 1,20 m).

N'existait pas R389

*Chariot élévateur gerbeur dont le poste de conduite s'élève avec l'organe porteur de charge à une hauteur de plancher > 1,20 m.*



## Catégorie 7 : Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories.

**Ancienne Cat6 R389**

*Déplacement, chargement / déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstrations ou pour essais.*



Pour mémoire :

## **Validité des CACES® R389**

**La détention d'un CACES® R.389 dispense, jusqu'à la fin de sa période de validité, d'un ou plusieurs CACES® R.489 selon les règles de c**

CACES® R.389 DÉTENU	1	2	3	4	5	6
DISPENSE DU (DES) CACES® R.489	1A	2A et 2B	3	4	5	7